

LE POINT SYNDICAL



LE JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE JUSTE

TOUS DANS LE MÊME BATEAU

ÉLECTION 2018

FRANÇOIS LEGAULT
DEVRA FAIRE PREUVE
D'ÉCOUTE

NÉGOCIATION DU SEMB-SAQ

HISTOIRE D'UN
MARATHON

LA DÉGELÉE

C'est toute une dégelée que le Parti libéral a subie le 1^{er} octobre dernier. Jamais, depuis 1867, les troupes libérales n'avaient récolté un si bas score électoral. La population a clairement renvoyé les libéraux dans l'opposition, qui n'ont qu'eux-mêmes à blâmer : après des années de scandales sentant la collusion et la corruption à plein nez, les politiques d'austérité mises en place par le gouvernement Couillard ont exacerbé le dégoût de la population.

Jacques Létourneau
Président de la CSN



Le réseau de l'éducation n'a pas besoin d'une nouvelle réforme Barrette

Bien entendu, plusieurs d'entre nous auraient tout de même préféré un résultat électoral différent. La CSN doit néanmoins prendre acte de l'élection d'un gouvernement majoritaire de la Coalition avenir Québec, un parti qui s'est clairement campé à droite au cours des dernières années. Des craintes, des inquiétudes, nous en avons et elles sont légitimes. Mais avant de prendre la rue, attendons de voir les premiers signaux qu'enverra le prochain premier ministre. Déjà, lors de la formation du Conseil des ministres, nous aurons un meilleur aperçu de l'orientation que François Legault entend donner à son gouvernement. Le discours inaugural qu'il livrera lors du retour des députés à l'Assemblée nationale nous indiquera également les politiques et les projets de loi qu'il souhaite mettre de l'avant.

François Legault devra de son côté prendre acte d'un certain nombre de considérations.

Ne recueillant que 37 % des voix, force est de constater que près des deux tiers des électeurs ont voté pour un autre parti que la CAQ. Dans l'histoire du Québec, il s'agit de l'un des plus bas taux de participation menant à la formation d'un gouvernement majoritaire. Ceci démontrant cela : il y a urgence de réformer notre mode de scrutin. Il est aberrant, en 2018, que le vote d'un citoyen, isolé dans le château fort de tel ou tel parti, soit totalement gaspillé. Il est

tout aussi aberrant qu'un parti ne recueillant même pas 40 % des voix puisse gouverner en toute liberté, pendant quatre ans, sans même devoir chercher l'appui des députés des autres partis. Certains seraient tentés de voir dans l'élection de la CAQ le résultat d'une certaine division du vote. Nous croyons plutôt qu'il s'agit ici d'une réelle pluralité des voix et des options politiques. Une autre raison pour laquelle ce mode de scrutin d'une autre époque doit être revu.

Le rejet du « stop-and-go »

François Legault devra également reconnaître que sa victoire est à la hauteur de la dégelée subie par les libéraux. Au risque de me répéter, la population québécoise a nettement rejeté les politiques d'austérité auxquelles le parti de Philippe Couillard nous a habitués. Le cynisme des électeurs a atteint son apogée l'an dernier lorsqu'ils ont constaté la hauteur des surplus budgétaires et la distribution des bonbons électoraux. Les citoyennes et les citoyens ne sont pas dupes et ont bien vu que la stratégie du « stop-and-go » en matière de finances publiques ne répondait qu'aux besoins financiers des puissants et ceux, électoralistes, du parti au pouvoir.

La population a également écarté les réformes centralisatrices du gouvernement précédent, notamment celle mise de l'avant par Gaétan Barrette (pas étonnant qu'on l'ait si peu vu au cours de la campagne) dans le secteur de la santé et des services sociaux. Une mise en garde importante pour François Legault : ce n'est pas en mettant en place une énième réforme du secteur de l'éducation, que ce soit en abolissant les commissions scolaires ou en voulant imposer la maternelle quatre ans partout au Québec, que nous mettrons l'avenir de nos enfants au coeur de nos priorités.

Au terme d'une campagne où François Legault a clairement tenté de séduire une partie de l'électorat avec des engagements très ciblés, il doit aujourd'hui gouverner pour l'ensemble du Québec. Pour ce faire, il doit instaurer un véritable dialogue social avec l'ensemble des groupes de la société civile. Quand nous pourrons nous entendre, nous nous entendrons. À défaut, c'est toute la CSN qui se fera entendre. ●

LE.POINT.SYNDICAL Octobre . Novembre . 2018

Le Point syndical est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux • 514 598-2131 • Publié cinq fois par année, il est tiré à 16 500 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN • **COORDINATION** : Lise Prud'homme • **DIRECTION ARTISTIQUE** : Philippe Brochard • **RÉVISION** : Lise Prud'homme • **RÉVISION D'ÉPREUVE** : Lise Prud'homme et Nathalie McHugh • **COUVERTURE** : Mathieu M-Perron • **VERSION WEB** : Jean-François Ranger et Mathieu M-Perron • **IMPRESSION** : Hebdo Litho • **DISTRIBUTION** : Module distribution - Communications CSN • **Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus** 514 598-2233 • ISSN : 2561-7435 • Dépôt légal — BAnQ, 2018 • Dépôt légal — BAC, 2018 • Envoi de poste publication no de convention : 40064900 • Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à : CSN, 1601, av. De Lorimier, Montréal (Québec) H2K 4M5



3 POINT.ÉLECTORAL ÉLECTION 2018

François Legault devra faire preuve d'écoute et d'ouverture

4 POINT.DE.LITIGE SERVICES ESSENTIELS

Nous libérer des entraves juridiques au droit de grève

PLUS : Victoire en cour supérieure pour UCCO-SACC-CSN

5 POINT.D'ARRIVÉE SCRC—CSN

Conclusion d'une négociation d'une rare complexité

6 POINT.NÉVRALGIQUE RELANCE DE LA CSN—CONSTRUCTION

Une représentativité accrue, des services étendus

PLUS : Journée nationale du personnel de soutien en éducation

7 NÉGOCIATION DU SEMB-SAQ—CSN HISTOIRE D'UN MARATHON

8 DOSSIER

CONGRÈS DES FÉDÉRATIONS

De thème à valeurs fondamentales

10 POINT.SAILLANT NÉGOCIATION NATIONALE DES CPE

Une mobilisation spectaculaire et déterminante

PLUS : Une militante mordue de syndicalisme

11 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE JUSTE TOUS DANS LE MÊME BATEAU

12 POINT.DE.RUPTURE GUERRE COMMERCIALE AVEC LES ÉTATS-UNIS

Trump veut manger des milliers d'emplois québécois

PLUS : Négociation à la STM : les employés mobilisés

LE.BALADO.DU.NUMÉRO 13

LE.POINT.EN.BREF 14

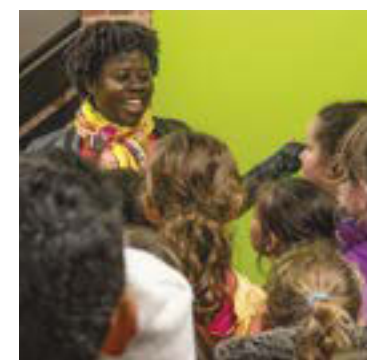
POINT.DE.REPOS 16

ÉLECTION 2018

FRANÇOIS LEGAULT DOIT FAIRE PREUVE D'ÉCOUTE ET D'OUVERTURE

Alors que la campagne électorale s'est déroulée à coup de micromesures répondant à des clientèles ultra-ciblées, il est temps pour le prochain premier ministre de se mettre à l'écoute de l'ensemble de la population. *Le Point syndical* s'est entretenu avec Jacques Létourneau, président de la CSN, pour qu'il nous explique ce que la confédération attend du nouveau gouvernement.

Par François L'Écuyer



Nous l'avons vu au cours de la campagne, certaines propositions avancées par la CAQ sont loin de faire l'unanimité. Maintenant que la campagne est terminée, François Legault devra gouverner pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

Le président de la CSN, Jacques Létourneau, rappelle à François Legault — élu à la tête d'un gouvernement majoritaire avec seulement 37 % des voix — son engagement à revoir le mode de scrutin. « Sur cet enjeu, nous tenons à le rassurer : il aura l'appui de la CSN. Dans le cas contraire, nous le rassurons aussi : il nous trouvera aux quatre coins du Québec pour lui rappeler l'engagement solennel qu'il a pris avec le Parti québécois et Québec solidaire en mai dernier! »

Pas de réforme Barrette en éducation

Le réseau de l'éducation devra faire l'objet d'une attention toute particulière, affirme Jacques Létourneau. « François Legault répète depuis longtemps qu'il désire faire de l'éducation sa priorité. Nous saluons cet engagement : le Québec a grand besoin de personnel supplémentaire pour venir en aide à nos élèves et à nos étudiants. Nous le mettons toutefois en garde contre certaines de ses lubies : ce n'est pas en instaurant une "réforme Barrette" en éducation, que ce soit en abolissant les commissions scolaires ou en chambardant tout le système avec la maternelle quatre ans que nous répondrons aux besoins de nos enfants. » Rappelons que l'instauration de la maternelle quatre ans dans certains milieux défavorisés a été saluée par plusieurs. La généralisation de ce modèle, de façon uniforme et à la grandeur du Québec, a toutefois été décriée par la grande majorité des intervenants du secteur de la petite enfance.

« Les cégeps et les universités, qui ont subi d'importantes coupes budgétaires au cours des dernières années, devront faire l'objet d'une hausse de leur financement », ajoute le président de la CSN.

S'attaquer aux surcharges de travail

Au cours de la campagne, François Legault a également promis d'investir massivement dans le système de santé et de services sociaux, et ce, au-delà de la croissance des coûts de système. « Ces investissements devront servir à embaucher du personnel supplémentaire, martèle Jacques

Létourneau. Les travailleuses et les travailleurs du réseau sont à bout de souffle en raison des surcharges de travail occasionnées par les pénuries de main-d'œuvre. Les défis de recrutement de personnel sont immenses : au cours des cinq prochaines années, ce sont des dizaines de milliers de préposés-es aux bénéficiaires, d'infirmières et de professionnel-les que nous devons embaucher, ne serait-ce que pour maintenir à flot les services actuels. »

Le président de la CSN appelle également le futur premier ministre à revoir sa vision simpliste en matière d'immigration. « Il faut cesser d'aborder cette question de façon utilitariste : l'immigration est un apport essentiel pour le Québec tant sur les plans social que culturel. Il y a également d'importants enjeux pour notre développement économique : présentement, de nombreuses entreprises ne fonctionnent pas à plein régime, faute de main-d'œuvre. L'immigration constitue une partie de la solution. Plutôt que de s'obstiner sur le nombre "parfait" d'immigrants, François Legault devrait consacrer les prochains mois à mettre en place de réelles mesures en matière de francisation et d'intégration des immigrants au marché du travail. »

Protéger l'emploi local

La CSN exige du prochain gouvernement une réelle politique de soutien au secteur industriel et manufacturier. « François Legault a parlé durant toute la campagne d'attirer des emplois à 25 \$, 30 \$ l'heure. Il devra d'abord s'assurer de garder au Québec les emplois à bons salaires que nous avons déjà! Il est désolant d'assister à la délocalisation de nombre d'entreprises ou encore de voir des contrats gouvernementaux, comme ceux qui auraient dû être accordés au chantier maritime Davie ou à l'usine Bombardier de La Pocatière dans le cadre du REM, être attribués à l'étranger. Aussi, bien que nous nous réjouissons de sa volonté d'attirer des emplois à haut salaire, nous lui rappelons notre priorité : instaurer un salaire minimum à 15 \$ l'heure afin de sortir de la pauvreté des centaines de milliers de Québécois et de Québécoises, particulièrement ces dernières. »

Enfin, François Legault devra déposer un plan costaud et cohérent en matière d'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique afin de faciliter une transition énergétique qui soit juste pour les travailleuses, les travailleurs et les communautés. ●



Jason Godin, président national d'UCCO-SACC-CSN

UCCO-SACC-CSN

VICTOIRE EN COUR SUPÉRIEURE

Le 6 juin dernier, une décision rendue par le juge Davis de la Cour supérieure est venue donner raison au Syndicat des agents correctionnels du Canada quant à l'inconstitutionnalité d'un paragraphe de la Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral qui interdisait aux agents négociateurs de la fonction publique fédérale de négocier en bonne et due forme le régime de retraite et la dotation.

Ce jugement représente une nouvelle victoire syndicale qui s'inscrit dans la lignée de plusieurs décisions importantes rendues par les plus hauts tribunaux du pays au cours des quinze dernières années en matière de liberté d'association et de droit à la négociation collective. Entre autres, l'arrêt Saskatchewan de 2015 stipule que le droit de grève est protégé par la Charte canadienne des droits et libertés. Quant au jugement Davis, il confirme une fois de plus que les droits des travailleuses et des travailleurs ne peuvent être bafoués ni par des employeurs privés ni par le gouvernement, même s'il est à la fois employeur et législateur.

Pour Jason Godin, président national d'UCCO-SACC-CSN, cette victoire en est une d'importance pour les travailleuses et les travailleurs. «C'est un gain majeur pour les agentes et agents correctionnels fédéraux. Depuis 2002, nous exprimons la volonté des membres de négocier les retraites et la dotation avec le Conseil du Trésor lors du renouvellement de la convention collective. La décision du juge Davis vient confirmer ce que nous affirmons depuis de nombreuses années: ces enjeux sont essentiels et ils doivent être négociés, jamais imposés.»

Au cours de l'été, UCCO-SACC-CSN a été informé que le gouvernement a choisi de porter cette décision en appel. Le syndicat, appuyé par la CSN, défendra fermement la décision du juge Davis lors des auditions prévues au début de l'année 2019. ●

Katerine Desgroseilliers

SERVICES ESSENTIELS

NOUS LIBÉRER DES ENTRAVES JURIDIQUES AU DROIT DE GRÈVE

Le 12 juin dernier, la CSN déposait à la Cour supérieure une requête visant à faire invalider de nombreuses entraves juridiques au droit de grève dans le secteur public, notamment dans le réseau de la santé et des services sociaux.

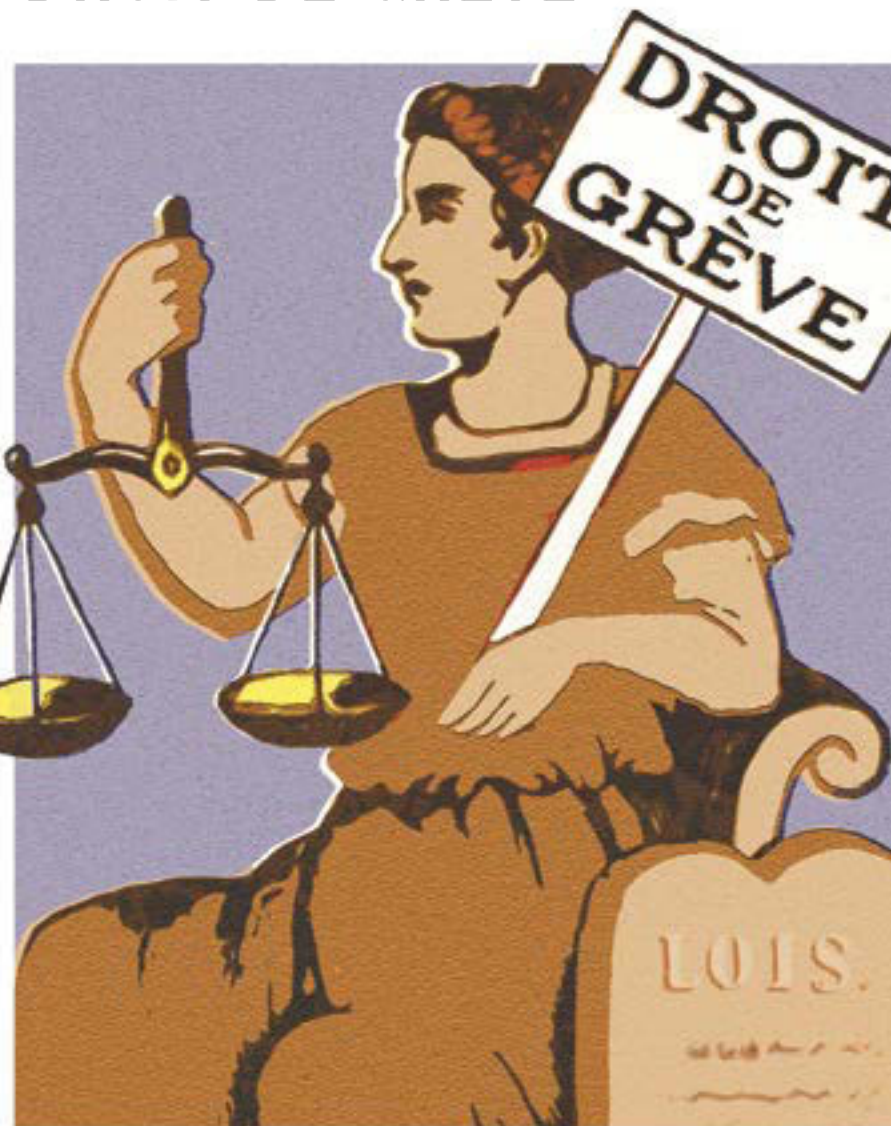
Le pourvoi en contrôle judiciaire vise à faire déclarer inconstitutionnels certains aspects de la Loi sur les services essentiels ainsi que les modalités restreignant le droit à la libre négociation et à la grève dans le cadre des négociations locales, qui ont cours présentement dans les établissements de santé. Dans ses prétentions, la CSN s'appuie particulièrement sur l'arrêt Saskatchewan, une décision de la Cour suprême rendue en janvier 2015 qui reconnaît pour la première fois que le droit de grève est protégé par la Charte des droits et libertés.

Le président de la CSN, Jacques Létourneau, estime qu'il est plus que temps que le cadre législatif québécois s'adapte à cette nouvelle jurisprudence. «La Loi sur les services essentiels doit être revue afin de permettre un réel rapport de force pour les travailleuses et les travailleurs du réseau de la santé. Jamais nous ne remettrons en question la nécessité d'offrir des services essentiels à la population, et loin de nous l'idée de mettre sa santé et sa sécurité en danger. Néanmoins, la loi doit être revue afin de respecter le droit de grève de ces salarié-es, sans entraves à l'esprit de la Charte.»

Droit de grève brimé

L'imposition d'un seuil unique de services devant être rendus lors d'une grève dans le réseau de la santé, sans égard au rôle et aux fonctions de chacun des salariés — qu'ils fassent partie d'une unité de soins intensifs ou encore d'un service administratif, par exemple —, constitue une entrave législative au droit de grève contraire à la Charte des droits et libertés. Aussi, la CSN vise-t-elle à faire invalider certaines dispositions de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives des secteurs public et parapublic (communément appelée loi 37) en regard de la négociation des stipulations locales des conventions collectives.

Alors que l'ensemble des syndicats du réseau de la santé sont actuellement en négociation locale, dans la foulée des fusions d'établissements imposées par la réforme Barrette, la loi 37 leur interdit de faire la grève. De plus, une fois ces stipulations locales négociées, l'employeur n'a aucune obligation de se rasseoir à la table de négociation dans le futur, un autre aspect contesté par la CSN.



Le droit de grève est désormais reconnu comme un droit fondamental. On ne peut en jouir à temps partiel.

«On ne peut jouir d'un droit constitutionnel à temps partiel, souligne Jacques Létourneau. D'importants aspects des conventions collectives sont en jeu dans les négociations actuelles, notamment la question des horaires de travail, la conciliation famille-travail et la notion de port d'attache. En interdisant le droit de grève, la loi 37 brime des droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs du réseau de la santé.»

En août 2017, une décision du Tribunal administratif du travail (TAT) avait déclaré «constitutionnellement inopérantes» les dispositions de l'article 111.10 du Code du travail, qui prévoient les pourcentages minimaux de services devant être rendus lors d'une grève. Toutefois, la décision ayant été rendue par le TAT, elle ne s'applique qu'aux quatre établissements de santé où le recours avait été logé. En s'adressant aujourd'hui à la Cour supérieure, la CSN vise à faire déclarer inconstitutionnelles ces dispositions, pour l'ensemble du Québec. ●

François L'Écuyer



SYNDICAT DES COMMUNICATIONS DE RADIO-CANADA (FNC-CSN)

CONCLUSION D'UNE NÉGOCIATION D'UNE RARE COMPLEXITÉ

Le 23 septembre dernier, les membres du Syndicat des communications de Radio-Canada (FNC-CSN) ont accepté à 81 % une entente de principe intervenue avec leur employeur.

Par Martin Petit

Rappelons d'abord qu'en juillet 2015, à la suite d'un vote supervisé par le Conseil canadien des relations industrielles, une fusion mariait les membres du Syndicat des techniciens et artisans du réseau français (STARF), ceux du SCFP 675 regroupant les employé-es administratifs et ceux du SCRC, qui rassemblait à l'époque presque tous les autres salarié-es responsables de la production et de la diffusion de la section française de Radio-Canada sur toutes ses plateformes, au Québec et à Moncton, à l'exception des réalisateurs.

Amorcée en février 2016, cette négociation s'est déroulée alors que les 3000 membres de ce nouveau syndicat venaient tout juste de vivre cette fusion forcée de trois accréditations, imposée par un employeur qui affichait ouvertement son désir de changer radicalement les bases des relations de travail à Radio-Canada.

En plus de demandes précises qui visaient à refuser tout recul réclamé par l'employeur, le comité de négociation syndical devait travailler à partir de trois conventions matures, très différentes, pour aboutir à une seule convention collective unifiée qui allait s'appliquer à différents secteurs, dans différentes

régions et dans un environnement de travail constamment bouleversé par les changements technologiques.

Trente et un mois de négociation

Le projet déposé initialement par l'employeur demandait des reculs incroyables qui ramenaient les salarié-es à des années-lumière des protections incluses dans les trois conventions collectives en vigueur lors de la fusion.

Rappelons que ce même employeur, qui aurait bien voulu imposer un seul titre d'emploi pour toutes et tous, soit productrice et producteur de contenu, savait très bien que cette fusion allait marier trois secteurs d'emploi différents, dont les 3000 travailleurs devaient désormais travailler ensemble pour arriver à un contrat de travail satisfaisant.

Les enjeux de négociation étaient multiples et complexes: emplois temporaires et précaires depuis plusieurs années, reconnaissance différente de l'ancienneté, ce qui implique des listes d'appel et de rappel incompatibles, horaires également différents en jours, en heures et difficilement conciliables, monographies d'emploi à rédiger pour tous les types d'emplois,

bref, les écueils étaient nombreux et la Société Radio-Canada le savait fort bien.

Un parcours semé d'embûches

Le 21 avril 2018, une première entente de principe est conclue entre les parties. Présentée en assemblée générale, elle est rejetée à 56 %.

Le 8 juin 2018, la partie patronale, qui a bon espoir que cette fois-ci les membres vont accepter sa proposition, présente une offre globale, alors que plusieurs points litigieux n'ont pas encore été abordés et réglés. À la suite d'une tournée d'assemblées générales, qui s'est tenue du 16 au 21 juin 2018, les membres du SCRC décident de rejeter cette offre de l'employeur à 78 %.

Après ce second rejet, les membres demandent au comité de négociation de se concentrer sur les questions en lien avec la sous-traitance, les horaires, les emplois précaires et les avantages sociaux pour les employé-es précaires et temporaires.

Une seconde entente de principe

La mouture de l'entente de principe intervenue le 19 septembre dernier avec Radio-Canada compte plusieurs nouvelles avancées qu'une forte majorité de membres ont jugé satisfaisantes.

Malgré les nombreux écueils et défis que présente la négociation d'une première convention collective unifiée, le SCRC réalise de nombreux gains par rapport aux anciennes conventions. Parmi ceux-ci, le SCRC obtient l'affichage de 176 postes permanents tout en réussissant à encadrer la sous-traitance dans certains secteurs. Les parties conviennent également d'une limite budgétaire pour les postes contractuels dont la masse salariale ne peut dépasser 20 % de celle des permanents. La nouvelle convention collective prévoit des augmentations de 1,5 % par année ainsi qu'une bonification de la couverture de leur plan dentaire.

À la signature de la convention, les horaires de travail seront limités à un maximum de sept jours consécutifs et, désormais, pour les temporaires, un jour travaillé devient un jour d'ancienneté. À la hausse des indemnités pour celles et ceux qui sont en avancement temporaire, l'entente acceptée ajoute une hausse des indemnités versées en cas de mises à pied liées à l'impartition.

Certains irritants importants demeurent cependant, notamment en ce qui concerne la mécanique des mises en disponibilité pour les temporaires, auxquels le syndicat et l'employeur devront trouver des solutions. Des rencontres régulières sont d'ailleurs prévues, les deux parties reconnaissant que des ajustements sont nécessaires.

Dans le contexte de fusion imposée par l'employeur, l'analyse et la position du comité de négociation, du bureau syndical, du conseil syndical et de l'assemblée générale ont été consensuelles: acceptons cette nouvelle convention avec les forces qu'elle comporte et les défis qu'elle pose. Du travail reste à réaliser, mais le syndicat et ses membres ont maintenant une solide base sur laquelle construire pour préparer la prochaine négociation. ●

Dans son projet initial, l'employeur prévoyait des reculs qui ramenaient les salarié-es à des années-lumière des protections incluses dans les trois conventions collectives en vigueur lors de la fusion.



**JOURNÉE NATIONALE DU
PERSONNEL DE SOUTIEN
EN ÉDUCATION**

RECONNAÎTRE UNE CONTRIBUTION INESTIMABLE

Le 27 septembre dernier se tenait la Journée nationale du personnel de soutien en éducation.

La CSN a retenu le dernier jeudi du mois de septembre pour mettre de l'avant la contribution exceptionnelle de ces employé-es qui œuvrent dans l'ombre, mais dont le travail est pourtant essentiel à la bonne marche de nos institutions d'éducation, que ce soit au primaire, au secondaire, au cégep ou à l'université.

Secrétaires, concierges, opérateurs en informatique, personnel administratif, éducatrices spécialisées, ouvriers spécialisés, personnel en services de garde, techniciennes en documentation, techniciennes en loisirs, toutes et tous font un travail exceptionnel.

La Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN) a tenu à souligner leur contribution par l'entremise d'une publicité à la radio et dans *La presse +* de même que par une vidéo largement partagée sur les médias sociaux. « Ces personnes tiennent à bout de bras le système d'éducation sans avoir la reconnaissance qui se rattache au travail qu'elles accomplissent chaque jour. Nous, à la fédération, on le souligne à gros traits tous les derniers jeudis de septembre, mais leur dévouement doit être reconnu au quotidien », affirme Stéphanie Gratton, vice-présidente de la FEESP-CSN.

Coupes budgétaires et précarité d'emploi

Aussi essentiel que soit leur travail, les femmes et les hommes membres du personnel de soutien doivent vivre quotidiennement avec les restrictions budgétaires. « Vous êtes au cœur du système d'éducation au Québec, et il nous semble essentiel de souligner votre contribution. Malheureusement, au cours des dernières années, en raison de l'austérité, les charges de travail ont augmenté et il y a plus de précarité d'emploi. C'est le temps qu'on reconnaisse l'apport des travailleuses et travailleurs en éducation », a affirmé le président de la CSN, Jacques Létourneau, dans la vidéo publiée pour l'occasion. ●

Dave Parent

RELANCE DE LA CSN-CONSTRUCTION

UNE REPRÉSENTATIVITÉ ACCRUE, DES SERVICES ÉTENDUS

La CSN-Construction est en période de grand renouvellement. Cette démarche lui permettra d'améliorer la représentation de ses membres, tant au cours de la négociation qu'à toutes les étapes de leur vie syndicale.

Cette réforme a exigé de grands efforts de la part de la CSN-Construction! Durant toute l'année 2018, la nouvelle équipe de la CSN-Construction a consacré l'ensemble de ses énergies à l'implantation des changements adoptés en congrès. Abolition des syndicats régionaux, création d'associations de métiers et d'occupations, mise en place de nouvelles structures de représentation politique, par métier et occupation, et par région. Les travaux sont allés bon train. Une vraie métamorphose pour la CSN-Construction. « En 2018, nous sommes entrés dans une nouvelle ère de notre histoire, souligne le président de la fédération, Pierre Brassard. Dorénavant, nous aurons une réelle proximité avec nos travailleuses et travailleurs. Et ça se sent déjà sur le terrain. »

Une équipe « sur la coche »

La relance de la fédération s'est accompagnée d'une révision complète de sa structure. Une nouvelle équipe a d'ailleurs été formée en ce sens. Partout, ses intervenants sont outillés pour soutenir les changements. Le comité exécutif est maintenant constitué de cinq postes à pourvoir tous les trois ans. Les personnes qui occuperont ces fonctions pourront se consacrer entièrement à répondre aux besoins des membres en fonction du secteur de la construction dans lequel ils évoluent. Autre innovation : l'un des sièges du

Le comité exécutif :
Jean-Luc Deveaux,
vice-président,
Jean-Louis Simard,
vice-président,
Emmanuelle-
Cynthia Foisy,
secrétaire-
trésorière, Pierre
Brassard, président,
Bertrand Gauthier,
vice-président.

comité de direction sera réservé à une femme. « Je suis heureuse de faire l'histoire avec les membres, souligne la secrétaire-trésorière, Emmanuelle-Cynthia Foisy. Je compte veiller de près à la défense de toutes les travailleuses et travailleurs. Je suis également honorée de pouvoir donner aux femmes une voix dans les différents comités ainsi que dans l'industrie et le mouvement syndical », ajoute-t-elle.

Et ce n'est pas tout. Pour augmenter son efficacité auprès des membres, la CSN-Construction a constitué une équipe pour l'Est du Québec et une autre pour l'Ouest. Cette division lui permet de fournir des services de proximité soutenus par des conseillers en relations de travail et des représentants régionaux qualifiés qui allient expérience, connaissances pointues et compétences éprouvées. Les membres ont donc maintenant un accès direct à l'ensemble des intervenants politiques et techniques de la fédération.

Le métier et l'occupation d'abord

Dans l'industrie de la construction, les travailleurs et travailleuses ressentent une forte appartenance à leur corps de métier ou d'occupation auxquels ils s'identifient étroitement. « Que le travailleur soit un manœuvre, un arpenteur, un opérateur de machinerie lourde ou un charpentier-menuisier, il est fier de ce qu'il accomplit sur un chantier de construction et il tient à être reconnu pour son apport. Il s'intéresse à tous les développements et à toutes les nouveautés qui concernent son champ d'activité, souligne Pierre Brassard. Dans cette optique, les membres seront dorénavant regroupés au sein de neuf associations provinciales de métiers et occupations. Tous les secteurs sont concernés par des enjeux qui leur sont propres. Les directeurs provinciaux des associations seront là pour les défendre entre les congrès. »

La relance de la CSN-Construction, c'est enfin une escouade de personnes dédiées à des interventions finement menées dans différents dossiers juridiques. « Nous allons permettre aux négligé-es d'avoir une voix », soutient à ce titre l'une des nouvelles recrues au comité exécutif, Jean-Luc Deveaux, vice-président du secteur génie civil et voirie. Cet avocat syndicaliste compte plus de 42 ans d'expérience en relations de travail et 100 % de victoires lorsque se présentent des conflits de compétence entre métiers ou occupations sur des chantiers.

Bien représentés, les membres de la CSN-Construction? À qui le dites-vous! ●

Ariane Gagné



HISTOIRE D'UN MARATHON

Le Syndicat des employé-es de magasins et de bureaux de la SAQ a entamé les travaux entourant la renégociation du contrat de travail en janvier 2017. La course de fond se poursuit toujours quelque 21 mois plus tard.

Par Jean-Pierre Larche

Réunis en assemblée générale le 28 septembre dernier, les membres du Syndicat des employé-es de magasins et de bureaux de la SAQ (SEMB-SAQ-CSN) ont voté à 96 % en faveur d'une banque de 18 journées de grève supplémentaires à utiliser au moment jugé opportun. Bien que la convention collective soit échue depuis le 31 mars 2017, le syndicat entend bien prendre le temps de négocier une entente qui permettra d'améliorer le quotidien de milliers de travailleuses et de travailleurs précaires.

La négociation pas à pas

Le 18 janvier 2017, le syndicat représentant les 5500 employé-es de magasins et de bureaux de la SAQ entreprend la renégociation de la convention collective avec notamment l'objectif d'améliorer le quotidien des quelque 70 % de ses membres qui n'ont pas accès à des postes à temps complet. De plus, les travailleuses et les travailleurs souhaitent améliorer la conciliation famille-travail, par exemple, en demandant à l'employeur de concevoir les horaires de travail plusieurs jours à l'avance.

La SAQ quant à elle veut revoir les horaires de travail d'une façon qui imposerait encore plus de difficultés à la conciliation famille-travail des salarié-es tout en pénalisant les plus précaires d'entre eux. Bref, la table est mise pour une négociation ardue!

Dès février 2017, la SAQ fait appel à la conciliation. De son côté, le SEMB-SAQ a amorcé ses préparatifs bien avant le dépôt de son projet de négociation. Une structure de mobilisation provinciale est déjà en place à ce moment. Un comité de coordination national réunissant des représentants du syndicat et des services de la CSN planche déjà sur un calendrier à long terme.

Le syndicat utilise des moyens de communication novateurs pour joindre ses membres, dont une application mobile et des bulletins de nouvelles vidéo dynamiques sur la négociation et la mobilisation. Près de 60 % d'entre eux sont par ailleurs réunis dans un groupe Facebook fermé où ils échangent entre autres sur les tactiques de mobilisation.

Fin juin 2017, le syndicat obtient le mandat d'exercer des moyens de pression excluant la grève à près de 95 %. En août, les parties



Plusieurs « innovations » quant à la présentation des produits en tablette voient le jour. En effet, rares sont les clients de la SAQ qui n'ont pas remarqué de changements dans leur succursale ces derniers mois. Si certains cadres et patrons en doutaient encore, les salarié-es sont prêts à démontrer qu'ils entendent se tenir pour défendre leurs revendications. Ce n'est pas pour rien qu'ils ont choisi comme slogan de négociation : 5500 à la table!

Cependant, malgré tous ces moyens de pression, la SAQ maintient la ligne dure sur ses demandes. Par ailleurs, en ce qui a trait aux salaires, l'offre de la SAQ s'avère inférieure à ce qui a été octroyé aux salarié-es du secteur public ne couvrant même pas la hausse du coût de la vie.

Intensification des moyens de pression

Dans ce contexte, fin juin 2018, le syndicat annonce avoir obtenu un mandat de grève de six jours, à l'issue d'une vaste tournée de consultation provinciale. Une première journée de grève se tient le 17 juillet, puis une autre le 22 août. Le dimanche 9 septembre, le syndicat déclenche une grève-surprise de 48 h après avoir publiquement annoncé un débrayage de 24 h le 10 septembre. Le syndicat prend la direction au dépourvu, qui se voit forcée de rappeler en catastrophe des cadres pour travailler le dimanche dans la soixantaine de succursales que la SAQ maintient ouvertes durant les journées de grève. Le coup semble porter puisque les négociations prennent tout à coup une nouvelle tournure, le SEMB-SAQ parlant de déblocage dans une vidéo d'information à l'intention de ses membres.

Ces journées de grève ont permis de raffermir les liens entre les membres à l'occasion de grands rassemblements régionaux et nationaux et de donner un nouveau souffle à la mobilisation dans cette négociation qui s'avère un marathon. « Les membres sentent bien l'appui de toute la machine CSN qui est derrière nous. Ils savent que si le conflit de travail doit se durcir, on ne sera pas seuls, qu'on aura tout ce qu'il faut pour pouvoir tenir la minute de plus, c'est un atout important », déclare la présidente du syndicat, Katia Lelièvre. ●

tentent de donner un nouveau souffle aux négociations en menant un blitz en mode exploratoire, mais sans succès. Le syndicat demande à ses membres de commencer à modifier leur uniforme de travail. Un tablier aux couleurs du syndicat fait son apparition dans les succursales. En parallèle, le mot d'ordre du syndicat est d'accorder la priorité absolue au service à la clientèle comme le demande l'employeur... C'est-à-dire que, par exemple, les caisses de bouteilles ne seront plus manipulées lorsque des clients sont présents!

Manifestation à Québec lors de la grève-surprise déclenchée le 9 septembre et assemblée générale du 28 septembre à l'issue de laquelle les membres ont voté 18 jours de grève supplémentaires.

CONGRÈS DES FÉDÉRATIONS

DE THÈME À VA

On consacre souvent beaucoup de temps à leur création, on y réfléchit longuement, on en discute en équipe, on pèse chacun des mots utilisés, on essaie de les rendre significatifs, mobilisateurs, encourageants et uniques : les thèmes.

Par Jean Grégoire

Illustrations de Rachel Desjardins
et Sylvie Poirier

Photo de Michel Giroux



Au printemps dernier, les fédérations de la CSN tenaient leur congrès. Et au cœur de ces instances, on retrouvait un thème central autour duquel tournaient les propositions et les recommandations. Parfois, même l'ambiance et les activités des congrès sont guidées par le thème choisi. Mais ces fameux thèmes, que veulent-ils dire exactement? Qu'essaie-t-on de communiquer aux membres et aux délégué-es? Sont-ils de simples «lignes» de communication ou ont-ils un rôle plus important? Les fédérations se sont prêtées au jeu de lever le voile sur les questions entourant ces fameux thèmes.



«Le choix de notre thème de congrès est le fruit de la consultation interne de plus d'une centaine de personnes, du comité exécutif aux militantes et militants des secteurs et comités, en passant par le bureau fédéral et des salarié-es de l'équipe, explique Nathalie Arguin, présidente de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN). Notre thème est bien ancré dans le présent et dans l'action. Il reflète notre approche collective et inclusive dans la dispensation de nos services, démontre

le travail quotidien des militantes et militants auprès des membres. Finalement, il exprime la rigueur dans le travail et la confiance en l'action syndicale comme le meilleur moyen pour faire avancer les droits des travailleuses et travailleurs. Nous voulions un thème dynamique, qui fait ressortir le fait que nous sommes en mouvement et sur le terrain.»



«Notre thème? Je crois qu'il dit tout, rigole André Miousse, vice-président à la vie syndicale de la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN). Mais je vais quand même essayer de l'expliquer. La FIM existe grâce aux membres qu'elle représente. Et j'insiste sur le choix du mot "représente". Pour moi, l'objectif premier de la fédération, ce doit être les services aux membres. Nous devons nous assurer de répondre à leurs attentes et non l'inverse, d'où l'importance de l'idée de "représentation". Pour la partie "au cœur de nos actions", nous avons constaté que trop souvent les structures deviennent lourdes. Il était donc important de retourner vers la base, notre base, parce que nous sommes toutes et tous des militants avant toute chose. Nous avons décidé d'arrêter le dédoublement des structures et de nous concentrer sur les services directs

aux membres. En bref, ce qui est "au cœur de notre action", c'est l'amélioration des conditions de vie des travailleuses et travailleurs. Il ne faut jamais oublier d'où on vient si on veut savoir où on s'en va. Pour la partie "nos membres", nous avons le souhait que tous les membres s'approprient leur fédération.»



«Dans un contexte de morosité syndicale, et même de cynisme à l'égard du mouvement ouvrier, notre fédération a choisi de se recentrer sur ses racines, soit le syndicalisme de combat, explique David Bergeron-Cyr, président de la Fédération du commerce (FC-CSN). La combativité est une caractéristique qui distingue depuis longtemps la CSN d'autres organisations syndicales. Pour la FC-CSN, le syndicalisme de combat doit privilégier l'action collective par rapport au traitement individuel des dossiers. L'action collective qui nous caractérise est présente lors des négociations des conventions, mais une fois réglées, toute l'action syndicale est principalement dirigée vers la défense individuelle. Nous voudrions axer le militantisme syndical vers le développement du "savoir être" des camarades, afin qu'ils écoutent les problèmes de leurs membres et développent la solidarité dans leurs milieux

VALEURS FONDAMENTALES



Au premier plan : David Bergeron-Cyr (FC-CSN), Ginette Langlois (FP-CSN), Caroline Quesnel (FNEEQ-CSN), Jeff Begley (FSSS-CSN), Pierre Brassard (CSN-Construction). **Derrière :** Nathalie Arguin (FEESP-CSN), Louis Bégin (FIM-CSN), Pascale St-Onge (FNC-CSN)

qui privilégient les finances au détriment de l'humain. Finalement, ce thème est surtout une invitation à se retrousser les manches et à trouver des solutions qui tiennent compte des préoccupations des femmes et des hommes, de leurs idées et de leur environnement. Les congrès sont des lieux privilégiés pour développer ces réflexions, pour ensuite les faire vivre au sein des syndicats qui les transmettront à leurs membres qui, à leur tour, les partageront avec leur famille et leurs proches. Ainsi, nous arriverons véritablement à «élargir l'horizon des possibles».



«Nous avons choisi ce thème, car les travailleuses et les travailleurs que nous représentons œuvrent dans des secteurs protégés par des droits et libertés inscrits dans nos chartes, soit la liberté de presse, le droit du public à l'information et la liberté d'expression, explique Pascale St-Onge, présidente de la Fédération nationale des communications (FNC-CSN). Or depuis plusieurs années, la culture et les médias vivent de graves difficultés économiques et structurelles. Les plateformes numériques étrangères dévalorisent nos productions journalistiques et artistiques, en les offrant gratuitement aux usagers, le plus souvent sans aucune forme de rétribution, en plus de capter les revenus, qui autrefois finançaient nos productions. Alors, au-delà des emplois à défendre, ce sont les fondements même de notre société qui sont en péril. Qui seront nos yeux et nos oreilles dans les lieux de pouvoir d'où nous sommes autrement exclus si le journalisme professionnel continue de dépérir faute de moyens? Comment vivrons-nous notre culture, si nos institutions culturelles, nos artistes et nos artisans continuent d'être sous-financés? Ainsi, la FNC-CSN doit mener ces importants combats pour défendre des libertés et des droits fondamentaux que notre société tient trop souvent pour acquis.»



«Comme fédération multi-sectorielle, nous représentons une grande et belle diversité de professionnels œuvrant dans différents milieux de travail, présente Ginette Langlois, présidente de la Fédération des professionnelles (FP-CSN). Ce qui nous unit, c'est justement cette condition «professionnelle», que l'on soit techniciens, bacheliers, maîtres ou docteurs. Tous ensemble nous cumulons une somme importante d'expertises différentes qu'il nous faut à tout prix mettre à profit lors de notre action syndicale. Cette diversité constitue une richesse pour notre action collective, de la même façon que notre identité professionnelle influence et teinte notre action collective. Nous avons

aussi souhaité un congrès tourné vers les préoccupations qui touchent nos membres dans leur pratique professionnelle et qui leur permet, par l'action collective, de sortir de l'isolement afin qu'ensemble nous puissions faire avancer nos conditions. Une large majorité des professionnels ont tendance à s'isoler et à ne pas voir la pertinence de l'action syndicale, percevant leurs connaissances et leurs compétences comme les principaux outils de négociation de leurs conditions de travail. Ainsi, notre thème porte le message que la FP peut être un lieu de mise en commun et le vecteur de leur action collective porteuse de changement.»



« Au courant des quatre dernières années, nous avons tous été témoins de la détermination des docteurs Couillard et Barrette et de l'équipe du gouvernement libéral à démanteler le réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que celui des services de garde, souligne Jeff Begley, président de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN). Du même coup, à la FSSS, nous avons constaté que le rempart face à leurs attaques reposait sur la résilience exceptionnelle du personnel qui continue jour après jour de faire un travail exceptionnel dans des conditions qui varient entre difficiles et exécrables. Dans ce contexte, les délégués-es du congrès ont amorcé des discussions pour que nos voix soient entendues et respectées. Nous sommes déterminés à remettre nos réseaux sur les rails. Pour y arriver, les dirigeants des réseaux et le gouvernement doivent faire preuve d'une réelle écoute. Nous avons des solutions pour la pénurie de main-d'œuvre, pour les problèmes criants de santé et sécurité au travail, pour le manque de prévention dans nos établissements, pour retrouver la satisfaction du travail bien accompli. Nos vis-à-vis doivent renouer avec le dialogue et avec la négociation. Ainsi, nous nous promettons d'être déterminés à nous mettre en mode transformation, pour nous et pour nos réseaux de travail.»



«Ça bouge dans l'industrie de la construction, annonce Pierre Brassard, président de la CSN-Construction. La nette augmentation des heures travaillées par l'ensemble des salarié-es de l'industrie en témoigne. Dans ce contexte en effervescence, les travailleuses et les travailleurs ont besoin d'une fédération à leur image. Une fédération proche de ses membres. Une fédération qui comprend leurs besoins et qui sait y répondre efficacement. Avec la nouvelle CSN-Construction, ils ne se trompent pas. C'est ça que traduit notre thème de congrès 2018.» ●

de travail. Tous les problèmes vécus par nos membres ne se régleront pas par l'action collective, et tous les syndicats n'ont pas la capacité de régler leurs problèmes par l'action collective. C'est pourquoi la FC-CSN sera «à vos côtés» et accentuera sa présence sur le terrain. Car pour elle, le syndicalisme de combat est le moyen privilégié pour développer une conscience de classe et un sentiment d'appartenance des camarades envers leur syndicat.»



«Lorsqu'est venu le moment de choisir le slogan du congrès, nous voulions réunir dans une même formule deux dimensions, indique Caroline Quesnel, présidente de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) : la portée du travail quotidien des enseignantes et des enseignants dans leur milieu, ainsi que le sens de leur engagement dans la vie syndicale. Le thème retenu témoigne de notre volonté de travailler ensemble afin de concevoir une alternative crédible et applicable aux propositions de la droite politique et économique. Nous voulons trouver d'autres «possibilités» pour contrer les idéologies dominantes qui imposent un système politique injuste et inéquitable et



NÉGOCIATION NATIONALE DES CPE 2015-2018

UNE MOBILISATION SPECTACULAIRE ET DÉTERMINANTE

Les 11 000 syndiquées CSN des CPE n'ont pas manqué d'audace et de moyens pour se faire entendre et se faire respecter du gouvernement et des associations patronales.

Sans convention collective depuis avril 2015, et irritées par trois ans de coupes budgétaires,

les éducatrices se sont fortement mobilisées. Résultats: en plus d'améliorer leurs conditions de travail, elles ont réussi à maintenir la qualité des services éducatifs aux enfants, un des enjeux de cette négociation.

«Ça fait longtemps que je milite dans les CPE. Et j'ai rarement vu des travailleuses

Le 20 juin dernier, les membres du syndicat des CPE de Montréal et Laval ont entériné à 92 % la recommandation de règlement.

aussi mobilisées et galvanisées par une couverture médiatique rarement égalée, affirme Louise Labrie, représentante du secteur des CPE et alors porte-parole à la négociation nationale. Ça présage bien pour l'avenir de notre secteur, mais surtout pour la prochaine ronde de négociation nationale.»

À l'automne 2017, alors que les pourparlers piétinent depuis des mois, les syndiquées de tout le Québec décident que c'en est assez. Au terme d'une tournée des assemblées générales, elles mandatent leur comité de négociation pour déclencher six jours de grève au moment jugé opportun. Leur objectif: faire débloquer les enjeux sur le ratio enfants/éducatrice, la planification des activités pédagogiques, le régime de retraite, l'assurance collective et les salaires, notamment.

Le 30 octobre, les travailleuses de 578 installations débrayent pour une première fois, en plus d'annoncer la tenue de deux autres jours de grève les 7 et 8 novembre. Le 6 novembre en fin de soirée, elles obtiennent une entente de principe, sauf dans quatre régions.

Des associations patronales récalcitrantes

En effet, environ 130 CPE en Estrie, en Montérégie, au Cœur du Québec et à Montréal et Laval, représentés par des associations patronales régionales, ont refusé de reconnaître la valeur de l'entente conclue avec le gouvernement. Fortes de leur mandat initial de cinq jours de grève restants, pas moins de 4000 syndiquées ont poursuivi leur bataille pour finalement obtenir gain de cause dans les mois suivants, non sans avoir exercé leur mandat de grève dans la plupart des cas. ●

François Forget

PORTRAIT

UNE MILITANTE MORDUE DE SYNDICALISME

Propos recueillis par **Noémi Desrochers**

Audrey Benoît a 30 ans. Mère d'une fillette de deux ans, elle est à la tête d'un syndicat de près de 600 membres, le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de PJC Entrepôt-CSN. Présidente depuis tout juste un an, son syndicat est composé à 90 % d'hommes. Rencontre avec une militante qui a eu la piqure du syndicalisme.

Qu'est-ce que vous aimez particulièrement dans votre implication syndicale ?



Même si certains disent que le syndicalisme, c'est « négatif » parce qu'on gère plein de problèmes, moi, aider les gens et régler des problèmes, ça met du positif dans ma journée. Parfois, c'est lourd, mais aider les gens à s'en sortir quand ils ne savent pas par où

commencer, ça me motive à en faire plus. J'aime aussi l'esprit d'équipe qui se dégage.

Quels sont les aspects qui vous semblent les plus difficiles ?

Je suis quelqu'un qui aime plaire à tout le monde, alors des fois c'est difficile. Je sais que je n'aurai jamais l'approbation de tous. Ça, je trouve ça dur. Les relations employeur-syndicat, ça peut paraître facile pour les gens. Mais c'est pas mal complexe, et il faut l'expliquer aux mécontents. Il y a aussi des stratégies à adopter, on ne peut pas tout de suite partir en guerre, même si des fois, c'est ce que les gens aimeraient. Il faut s'y prendre intelligemment.

Vous êtes maman d'une petite fille de deux ans, comment conciliez-vous le tout ?

Au début, j'ai eu beaucoup de difficultés. Je me suis imposé des limites, car des appels pour le syndicat, je pouvais en avoir 24 h sur 24 (l'entrepôt roule jour et nuit). Mais pas mal tout le monde est maintenant au courant qu'à par-

tir du moment où je vais chercher ma fille à la garderie, jusqu'à ce qu'elle se couche, c'est mon moment en famille. Les gens peuvent m'envoyer des messages, mais je vais répondre juste si je le peux. Sinon, ça va aller une fois que ma fille sera couchée. Et tout ça, en essayant de passer du temps avec mon conjoint. C'est comme ça que je réussis à m'en sortir. Heureusement, j'ai un conjoint compréhensif.

Le fait que vous soyez une femme change-t-il quelque chose dans la dynamique syndicale ?

Bonne question... je ne sais pas. Peut-être qu'il y a des gens qui vont avoir plus de facilité à venir me parler parce que je suis une fille. J'ai vu des gens que je n'avais jamais vu cogner à la porte du syndicat avant. Il y a certaines femmes qui aiment que ce soit une femme à la tête, mais je ne peux pas dire que ça a changé beaucoup de choses. Par contre, j'ai remarqué que le fait que je sois jeune a eu pour effet d'attirer plus de jeunes à venir parler au syndicat et à s'impliquer dans la structure syndicale. ●



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE JUSTE

TOUS DANS LE MÊME BATEAU

Les effets des changements climatiques se manifestent de plus en plus concrètement dans le monde du travail.

Par Mathieu Murphy-Perron

Le mouvement syndical revendique depuis plusieurs années une « transition énergétique juste » pour les travailleuses et les travailleurs. Au cœur de ce principe, le devoir de nous assurer qu'aucun travailleur ne soit laissé à lui-même lorsque nous en serons à restructurer, collectivement, nos modes de production.

Mal de mer

Cela fait plus de 43 ans que Guylaine D'Astous travaille à l'usine Fruits de mer de l'Est du Québec, située à Matane. Elle est aujourd'hui secrétaire de son syndicat, et c'est sa sœur cadette, Micheline, elle-même à l'emploi de l'usine depuis 40 ans, qui en est la présidente. Les deux sœurs D'Astous ne sont pas les seules membres de leur famille à s'être dévoués pour l'entreprise. Il y a aussi eu Hermance (la mère), Fernand (le père), Magella (le frère), Colombe (la sœur), et Jean-Pierre (le beau-frère). À son apogée, l'usine comptait plusieurs familles parmi ses travailleuses et travailleurs, mais lorsqu'on observe le vieillissement de sa main-d'œuvre, il est évident que cette ère est maintenant révolue.

L'âge moyen des travailleurs de l'usine frôle les 55 ans et la grande majorité des 88 membres du syndicat ont plus de quarante ans d'ancienneté. Ce n'est pas un secret que le secteur de la pêche vit actuellement une crise importante qui entraîne des difficultés importantes pour les travailleurs. Avec le réchauffement des eaux, la crevette nordique se fait de plus en plus rare, et les employé-es sont contraints à ne travailler que 16 heures par semaine, une baisse de près de 75 % par rapport à 2012.

« Les jeunes sont obligés de quitter la région. On se ramasse avec une ville de petits vieux. Moins il y a de jeunes, moins il y a de monde pour garder l'usine en vie », explique Guylaine D'Astous. « Si notre travail continue de se précariser, les gens n'auront plus d'ouvrage, enchaîne sa sœur Micheline. Le gouvernement doit songer à de la formation pour nous guider vers d'autres secteurs, en croissance. »

En eau inconnue

Dave Cotton, capitaine et propriétaire du navire l'Intrépide, se décrit comme un homme

« Les jeunes sont obligés de quitter la région. On se ramasse avec une ville de petits vieux. Moins il y a de jeunes, moins il y a de monde pour garder l'usine en vie. »

En photo: Guylaine et Micheline D'Astous, Dave Cotton et Cédric de Larichaudy

« souriant et dérangeant » qui a la pêche et la mer tatouées sur le cœur. Mais malgré sa nature optimiste, il s'inquiète pour l'avenir du secteur de la pêche. « Nous vivons un cycle particulièrement difficile pour la santé de notre crevette. La crevette nordique est très à l'aise dans l'eau froide, et nous connaissons actuellement un record de température en grande profondeur. Même de petites variations d'un tiers de degré sont extrêmement néfastes pour nos ressources halieutiques, déplore le capitaine. Nous pouvons malheureusement nous attendre à de très mauvaises années pour encore quatre à six ans, au moins. La pêche est un métier compliqué. Ça t'emmène loin de ta famille pour plusieurs semaines. Physiquement, c'est exigeant. On dort très peu. Si nous ne bougeons pas pour améliorer les choses, nous allons perdre de la bonne main-d'œuvre. Si trop de bons pêcheurs décrochent, qu'est-ce qui nous restera? »

Vent de changement

Bien que l'avenir puisse être préoccupant pour un grand nombre de Gaspésiennes et Gaspétiens, l'arrivée du secteur éolien amène quant à lui un nouvel espoir pour la région.

Lorsque Cédric de Larichaudy, mécanicien et président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de LM Wind Power, a commencé à l'usine en 2013, ils étaient quelque 150 travailleurs. Aujourd'hui, ils sont plus de 500 à y travailler, dont plusieurs anciens travailleurs du secteur de la pêche. « L'usine est tellement en recrutement que si quelqu'un dépose son CV aujourd'hui, il a des chances de commencer la semaine prochaine, explique M. de Larichaudy. L'énergie renouvelable, c'est l'avenir. Qui ne veut pas faire partie de la solution à la crise écologique? »

L'avenir des travailleurs

Bien consciente que le Québec n'est pas à l'abri des bouleversements provoqués par les changements climatiques, la CSN a organisé en mai dernier, de concert avec la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et divers groupes environnementaux, un sommet sur la question de la transition énergétique juste. Près de 300 personnes provenant des milieux d'affaires, de la société civile, des organisations syndicales et environnementales, et des communautés autochtones, se sont rassemblées à Montréal pour demander au gouvernement du Québec d'adopter dès maintenant des mesures de transition écologique.

En tout, on estime à près de 700 000 travailleuses et travailleurs qui verront leur entreprise et leur travail se transformer au cours des prochaines années, notamment dans les secteurs du transport, de l'énergie, du bâtiment et de l'alimentation.

« Même en période électorale, les partis politiques ont joué à l'autruche quant à la nécessité d'une transition énergétique juste, dénonce Pierre Patry, trésorier de la CSN et responsable politique des questions environnementales et du développement durable. L'heure est grave. Comment arriverons-nous à nous doter d'un plan légitime si le gouvernement manque à l'appel? » ●



Gleason Frenette, président du Syndicat du transport de Montréal

NÉGOCIATION À LA STM

LES EMPLOYÉ-ES MOBILISÉS

Le 13 septembre dernier, les membres du Syndicat du transport de Montréal se sont réunis devant les bureaux de la STM afin de dénoncer l'accusation de l'employeur qui les rend responsables de la diminution des services aux usagers.

«Il n'y a eu aucun moyen de pression cet été!», a lancé le président du syndicat, Gleason Frenette. Celui-ci a expliqué que l'employeur était le seul à blâmer pour les services inadéquats à la population. «C'est lui qui a récemment augmenté le nombre de lignes de bus sans accroître celui de véhicules sur les routes ni celui des employé-es d'entretien pour répondre à la demande. C'est lui aussi qui a procédé à un gel d'embauche de 2014 à 2017», a-t-il rappelé.

Dans la négociation actuelle, la STM veut créer ou augmenter des quarts de soir, de nuit et de fin de semaine. L'employeur prétend qu'il ne peut pas réparer les autobus durant le jour, puisqu'ils sont sur les routes. «C'est faux, tranche le président du syndicat. Actuellement, plus de 500 véhicules sont immobilisés pour cause de bris; c'est énorme.»

Avant de demander une modification de leurs disponibilités et de leurs horaires, juge-t-il, la STM doit maximiser la productivité en pourvoyant les postes actuellement budgétés qui sont vacants sur les trois quarts de travail. À ce titre, environ 500 000 heures supplémentaires sont travaillées chaque année par les employé-es d'entretien. Un budget annuel de plusieurs millions est d'ailleurs prévu pour payer ces heures supplémentaires. «La STM ne peut continuer à être dépendante du bon vouloir des employé-es, plaide Gleason Frenette. Par moment, il se peut qu'ils diminuent la cadence en heures supplémentaires. L'employeur doit pouvoir continuer à assurer les services réguliers à la population, ce qu'il est incapable de faire en ce moment.» ●

Ariane Gagné

GUERRE COMMERCIALE AVEC LES ÉTATS-UNIS

TRUMP VEUT MANGER DES MILLIERS D'EMPLOIS QUÉBÉCOIS

Les menaces répétitives du président Trump font craindre le pire à des milliers de travailleuses et de travailleurs d'usines du Québec.

Pas moins de 100 des 300 syndicats de la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN) et plus de 2000 membres de la Fédération du commerce (FC-CSN) dans l'agroalimentaire subissent ou risquent de subir les contrecoups de la guerre commerciale lancée par l'intransigent président des États-Unis.



DERNIÈRE HEURE
Au moment d'écrire ces lignes le 1^{er} octobre, nous apprenions qu'une partie des productions sous gestion de l'offre (lait, volaille, œufs) a servi de monnaie d'échange pour conclure un nouvel accord de commerce avec les États-Unis et le Mexique. Pour le lait, ce serait 3,59 % de la production canadienne qui échapperait aux producteurs et aux transformateurs du Canada. Plus de détails dans la version web du journal.

«On est présent dans les cinq productions sous gestion de l'offre. On ne sera jamais capable de concurrencer les États-Unis s'ils obtiennent ce qu'ils veulent. On va perdre des jobs, on va se faire manger», lance David Bergeron-Cyr, président de la FC-CSN. Ce dernier fait valoir qu'une seule usine d'œufs de consommation aux États-Unis produit autant que le Québec au complet.

Le président de la FC-CSN fait aussi remarquer que le secteur des produits sous gestion de l'offre (lait, œufs, volaille) a déjà servi de monnaie d'échange pour conclure l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste et celui de l'Accord économique et commercial global avec l'Union européenne. En plus d'une perte d'emplois, les concessions canadiennes sur la gestion de l'offre feraient en sorte que l'on voit plus de produits américains sur nos tablettes d'épicerie sans que ceux-ci respectent les mêmes normes de qualité.

Au-delà des dernières pressions des États-Unis, David Bergeron-Cyr remarque que même le président Obama avait commencé à mettre en place une politique de relance manufacturière, notamment avec la préférence pour l'achat de produits du pays (Buy American). «Je n'ai pas l'impression que nos gouvernements ont fait grand-chose pour répliquer»,

ajoute David Bergeron-Cyr, qui rappelle que des usines ont déjà été délocalisées vers les États-Unis ou le seront prochainement (Glutino, biscuits Christie, BlueWater Seafood).

Dans tout cet enjeu, les secteurs manufacturier et agricole ont des intérêts communs, puisque les produits supplémentaires qui seraient importés remplaceraient des produits agricoles d'ici qui sont transformés localement. «On ramasse le lait tous les jours chez les producteurs et ils sont très inquiets», confirme Steeve Guay, président du STT de Nutrinor (CSN).

«La gestion de l'offre permet de maintenir des emplois de qualité, de faire des achats locaux dans toutes les régions et de mieux redistribuer la richesse», renchérit Alexandre Giguère, vice-président de la FIM-CSN, qui vient de l'usine de yogourt Aliments Ultima. Ce dernier a d'ailleurs participé à une manifestation à Ottawa le 19 septembre en compagnie des producteurs de lait du Québec et de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Perte d'un contrat de 750 millions de dollars

Les secteurs de l'acier et de l'aluminium sont à l'avant-plan de la guerre commerciale de Trump, composant avec des tarifs déjà en place de 25 % ou 10 %. «On a perdu un super beau contrat de 750 millions qui allait durer cinq ou six ans. Personne ne voulait payer les 25 % de tarif», explique Donat Thibault, président du STT de ADF (CSN) de Terrebonne. Une période de mise à pied et de temps partagé a suivi cette annonce en mars dernier. «J'ai vu des gars pleurer quand ils ont perdu leur job. Je n'avais jamais vu ça», raconte le président. Heureusement, 220 des 285 emplois ont été récupérés depuis.

En raison de la bonne tenue de l'économie, l'impact de ces tarifs n'est pas encore majeur à l'aluminerie Alcoa à Baie-Comeau. «C'est Alcoa qui absorbe les tarifs pour le moment. Ce qui nous inquiète à long terme, c'est qu'il y aura moins de profits et ça va être plus difficile de financer des projets à l'usine», fait valoir Michel Desbiens, président du Syndicat national des employé-es de l'aluminium de Baie-Comeau. Ce dernier se dit néanmoins rassuré, car pour le moment, il n'y a tout simplement «pas assez d'usines d'aluminium aux États-Unis». ●

Thierry Larivière



FAIRE.LE.POINT

Pour cette nouvelle baladodiffusion, l'équipe du *Point syndical* vous propose un entretien entre Jacques Létourneau, président de la CSN, et Christine Lebel, plombière/tuyauteuse à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et inventrice d'un panier récupérateur de déchets pour évier. Une discussion animée, dans laquelle il est question entre autres de métiers non traditionnels, de sous-traitance, du milieu de la construction et d'environnement. En voici quelques extraits.

JACQUES: Pourquoi es-tu passée de la construction au secteur public ?

CHRISTINE: C'est surtout au niveau de la stabilité d'emploi, parce que dans la construction, les chantiers arrêtent souvent en décembre et reprennent en avril, ce qui fait qu'on se retrouve au chômage. Moi, j'étais mère monoparentale et comme je suis responsable de mes finances, j'ai choisi la stabilité à l'année [...]

JACQUES: Qu'est-ce qui t'a amenée à la CSDM ? T'as vu passer un affichage ?

CHRISTINE: En fait, j'avais déjà travaillé à la commission scolaire en 2009-2010 parce que j'avais manqué de travail dans la construction et je voyais bien que je n'arriverais pas. J'étais entrée à la CSDM à ce moment-là. Mais, après un an, j'avais décidé de retourner sur les chantiers, parce qu'il y avait vraiment (et il y a toujours d'ailleurs) une grosse différence de salaire entre le milieu de la construction et la commission scolaire. J'ai donc refait 10 ans sur les chantiers, et puis je suis revenue, encore une fois pour la stabilité [...]

JACQUES: Je trouve ça intéressant, ce que tu dis. Moi, mon père était concierge dans une commission scolaire en région. Il était au privé avant et la raison pour laquelle il s'est fait embaucher à la commission scolaire, c'est justement pour la stabilité d'emploi. Il a fait exactement le même genre de choix que toi [...]

JACQUES: Ces dernières années, il y a eu beaucoup de coupes, de compressions budgétaires faites par le gouvernement du Québec

dans les commissions scolaires, est-ce qu'on en ressent les effets sur le terrain ? Est-ce que ça laisse des traces ?

CHRISTINE: Avec des travaux majeurs qui sont retardés, souvent il arrive des dégâts d'eau... En fait, quand ça arrive, on se rend compte qu'il aurait fallu prévenir plutôt que guérir [...] En ce moment, on embauche beaucoup de sous-traitants pour venir effectuer certains travaux... Je trouve ça dommage parce qu'on a à repasser derrière eux pour toutes les erreurs qu'ils commettent. Ils ne respectent pas toujours les plans des ingénieurs et après, c'est nous qui travaillons à la CSDM, qui devons tout réparer.

JACQUES: Tu le constates, ça, que lorsqu'il y a un sous-traitant qui passe, la job n'est pas faite de la même façon, même si les employés du sous-traitant ont la formation ?

CHRISTINE: Oui, on le voit malheureusement. Ils sont qualifiés pour faire le travail, mais je pense qu'ils font ça vite. Ils ne sont pas consciencieux, tandis que nous, ce sont nos écoles, on vit dedans. J'ai plein d'exemples où on a dû intervenir dans des écoles neuves.

JACQUES: Tu as des exemples, des trucs qui sont frappants, qui ont été mal faits ?

CHRISTINE: Il n'y a pas si longtemps, j'ai eu à demander à mon superviseur de m'apporter le plan d'une école parce qu'il y avait de l'eau chaude dans les toilettes et... dans les abreuvoirs. Juste devant le gymnase en plus!

Katerine Desgroseilliers

[Pour écouter l'entretien intégral: csn.qc.ca/nouvelles/balado](https://csn.qc.ca/nouvelles/balado)

LE.POINT.EN.BREF



CRISE IMMINENTE DANS LE TRANSPORT SCOLAIRE : APPEL À LA POPULATION

Le Secteur transport scolaire (STS) de la FEESP-CSN fait appel à la population afin de documenter les problèmes découlant de la pénurie de main-d'œuvre qui le menace. Le 1 833 598-2196 a été mis en service afin de recevoir les appels de la population. Des affiches ont également été placées sur les grandes artères de plusieurs régions. Le STS revendique un financement accru par l'entremise d'enveloppes fermées et dédiées à la bonification des salaires des conductrices et des conducteurs de véhicules scolaires afin de contrer une crise imminente dans leur secteur.

UNE PHOTO DE JOCELYN RIENDEAU

47,4

Pourcentage de candidatures féminines lors des élections générales tenues le 1^{er} octobre 2018 au Québec, une hausse de plus de 18 % par rapport au scrutin de 2014.



GARDERIE PRIVÉE OU CPE ? MILIEU FAMILIAL RÉGI OU MILIEU FAMILIAL PRIVÉ ? QUE VAUT LA MATERNELLE QUATRE ANS ?

Bien des questions entourent les services de garde éducatifs et on peut comprendre qu'il soit difficile pour certains parents de faire un choix. Pourtant, les constats sont clairs : les CPE et le milieu familial régi (RSG) offrent le meilleur en matière de qualité éducative, de santé et d'égalité des chances. C'est pourquoi, au lendemain des élections, la défense de nos services de garde éducatifs (CPE et RSG) est cruciale. Alors que leurs avantages ont été maintes fois prouvés, l'iniquité d'accès, le financement inadéquat et le manque de valorisation de ces réseaux demeurent des problèmes criants.

Afin d'éclairer la population sur la supériorité des services offerts et l'importance d'améliorer ces réseaux, la CSN lançait au printemps dernier sa campagne « On offre le meilleur ». Pour vous renseigner, visitez le lemeilleur.csn.info.

CONCOURS SPHERE

Le Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Shawinigan-CSN a remporté le prix du concours SPHERE, qui était organisé pour la troisième année par le Conseil central du Cœur du Québec afin d'honorer une réalisation syndicale ou paritaire en environnement.

C'est la création de jardins collectifs sur le campus qui a permis au syndicat et au comité paritaire en environnement de décrocher le prix. Ces jardins embellissent le campus, nourrissent sa communauté, servent de lieu de regroupement, et combattent les îlots de chaleur dans une région excessivement bétonnée.



BIENVENUE À LA CSN

Entre le 1^{er} mai et le 15 septembre 2018, 20 nouveaux syndicats (ou accréditations) représentant 495 salarié-es ont reçu la confirmation qu'ils se joignent à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

LANAUDIÈRE

- STT DE BÉTON 640 (FIM-CSN)

LAURENTIDES

- STT DES CENTRES D'HÉBERGEMENT DE LA RÉGION DES LAURENTIDES – SECTION ENTRETIEN MÉNAGER SAINT-EUSTACHE (FSSS-CSN)

MONTÉRÉGIE

- STT DE LA CAISSE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (FC-CSN)
- STT DE BOUSQUET TECHNOLOGIES (FIM-CSN)

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

- STT DE L'HÔTEL REINE ELIZABETH – SECTION CONCIERGES (FC-CSN)
- STT DU STATIONNEMENT DE MONTRÉAL – SECTION INSTITUT DE CARDIOLOGIE (FC-CSN)
- STT DU STATIONNEMENT DE MONTRÉAL – SECTION QUEEN MARY (FC-CSN)
- STT DE W HÔTEL MONTRÉAL – SECTION PERSONNEL DE CUISINE (FC-CSN)
- STT DU CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE CENTRE-SUD (FP-CSN)
- STT DES GARDERIES PRIVÉES DE MONTRÉAL – SECTION GARDERIE LE PETIT CASTEL VI (FSSS-CSN)

QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES

- STT DE LA COOPÉRATIVE AGRICOLE DISRAELI (FC-CSN)
- STT DE LA QUINCAILLERIE COOP SCA DE LA RIVIÈRE-DU-SUD – (FC-CSN)
- STT DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE – WENDAT – SECTION COMPTOIR AGOSHIN
- STT D'HYDRO-TECHNOLOGIES (FIM-CSN)

SECTORIELS

- STT DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES – SECTION THERMOVER 2017
- STT DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES – SECTION BÉTON CENTRAL (FIM-CSN)
- STTNA – SECTION PNR RAILWORKS

ESTRIE

- STT DU CLUB DE GOLF DE SHERBROOKE – SECTION EMPLOYÉ-ES DE BUREAU

CÔTE-NORD

- STT DE TRANSPORT FERROVIAIRE TSHUETIN INC.
- STT DE TSHUETIN S.E.C.



Jacques Létourneau, président de la CSN et Daniel Boyer, président de la FTQ lors de la présentation de la campagne.

ASSURANCE MÉDICAMENTS PUBLIQUE ET UNIVERSELLE

La CSN et la FTQ unissent leurs forces cet automne en lançant une campagne pour réclamer l'instauration d'une véritable assurance médicaments publique et universelle au Québec (assurancemedicaments.csn.qc.ca).

Une assurance médicaments publique et universelle constitue la pièce manquante de notre système de santé. Le Canada est le seul pays de l'Organisation de coopération et de

développement économiques (OCDE) à avoir un système de santé public qui n'inclut pas une couverture universelle pour les médicaments d'ordonnance.

Pourquoi faut-il agir maintenant ?

Rappelons qu'un régime entièrement public permettrait d'améliorer l'efficacité du système de santé, d'offrir une couverture universelle accordant le même niveau de protection à toutes et

à tous et de garantir un accès équitable aux médicaments d'ordonnance.

De plus, avec un régime entièrement public, les dépenses totales en médicaments seraient réduites d'au moins 18 % et, dans les meilleurs scénarios, elles pourraient être réduites jusqu'à 40 %. Les obstacles à l'adoption d'un tel régime ne sont donc pas économiques : collectivement, la société québécoise pourrait économiser entre un et trois milliards de dollars par année.

LE DEUXIÈME FRONT A 50 ANS

20 octobre 1968. Marcel Pepin, président de la CSN, livre un discours aux membres de la confédération et leur présente un document révolutionnaire pour le monde syndical, le Deuxième front. Il s'agit d'un des documents et d'un des discours les plus importants de l'histoire de la CSN et du syndicalisme au Québec. Nous vous invitons à écouter Marcel Pepin sur le site web de la CSN.

« C'est la population laborieuse elle-même qui doit s'imposer dans l'histoire et bâtir la société qu'elle veut. » — Marcel Pépin, président de la CSN (1965-1978)



QUAND LA RAISON FOUT LE CAMP

«Le monde est devenu tellement individualiste!» Expression si répandue qu'on peut la qualifier de lieu commun. Si nous parlions il n'y a pas si longtemps de la montée de l'individualisme, convenons que celui-ci est dorénavant bien intégré à notre mode de vie contemporain. Un des phénomènes découlant de cette fracturation des liens sociaux (la solitude en est un autre) serait l'omniprésence du recours à l'émotion comme rempart ou comme seule réponse possible à la dureté de la vie. Ainsi, la raison ne serait plus le ciment servant de base à la réflexion pour appréhender le monde dans lequel nous vivons.

Dans un essai remarquable intitulé *La stratégie de l'émotion*, Anne-Cécile Robert nous propose une réflexion sur le contrôle

social qu'exercent les émotions, allant jusqu'à dire que «l'empire des affects met la démocratie en péril [car] il fait régresser la société sous nos yeux en transformant des humains broyés par les inégalités en bourreaux d'eux-mêmes, les incitant à pleurer plutôt qu'à agir». En quelques chapitres, l'auteure expose la stratégie et la manière dont son arsenal se déploie dans la sphère sociale et politique, entre autres: l'extension du domaine de la larme à travers les manifestations collectives; la course au fait divers et sa surutilisation dans le monde des médias (il faut bien huiler cette «mécanique de l'empathie»



LA STRATÉGIE DE L'ÉMOTION
LUX, SEPTEMBRE 2018,
170 pages

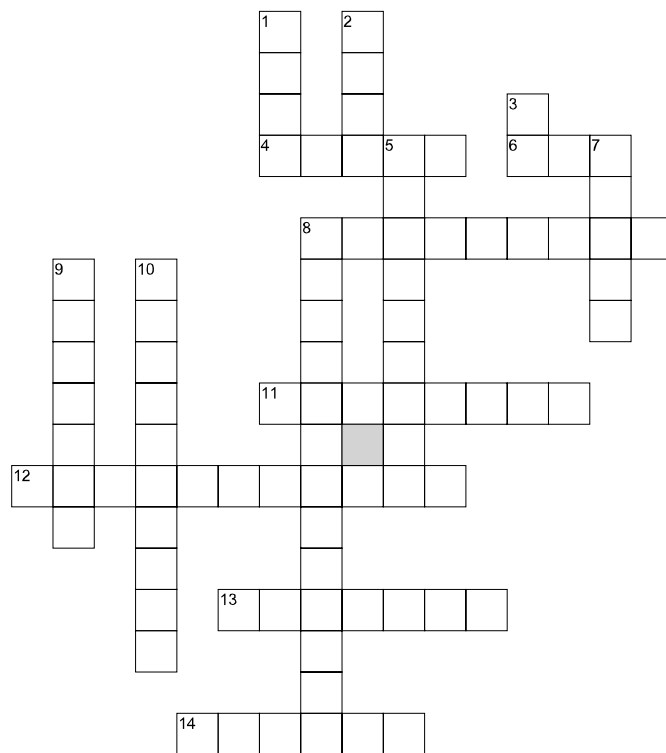
nécessaire à l'apitoiement collectif); la «mise en scène de l'impuissance» par nos responsables politiques (en effet, pourquoi chercher à s'activer devant ce fatalisme ambiant). Au final, on en vient à déclasser la raison au profit de l'émotion, à l'impossibilité d'un dialogue civique.

C'est dans la conclusion de cette excellente analyse que l'on peut soupirer d'espoir lorsque l'auteure nous dit que «la domination des affects n'est peut-être pas sans limites»; ou lorsqu'elle se demande: «... l'émotion ainsi exprimée [dans l'espace collectif] ne traduit-elle pas une recherche confuse visant à [...] retisser le lien social?» Le phénomène serait donc transitoire... Une lecture pour nous ramener sur la voie de la raison. ●

Constance Roussy

Pour commander votre exemplaire: poledoc@csn.qc.ca

Solutions : csn.qc.ca/lepointsyndical



MOTS ENTRECROISÉS

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Horizontalement

- 4.** Mégaétablissements créés dans la foulée de la réforme imposée par le ministre Barrette
- 6.** Ils dispensent quotidiennement les soins nécessaires au bien-être des patients et des aînés
- 8.** Premier répondant
- 11.** Artisan du démantèlement du réseau
- 12.** Frais interdits parce qu'associés à des services assurés
- 13.** Projet de réorganisation des laboratoires de biologie médicale
- 14.** On y fait appel à grands coûts pour combler le manque de personnel soignant

Verticalement

- 1.** Leur vocation sociale et communautaire est compromise par l'imposition d'une vision strictement médicale de la santé
- 2.** Organisation affiliée à la CSN qui représente des travailleurs de toutes les catégories d'emploi dans le réseau
- 3.** Fédération qui compte dans ses rangs des professionnels et des techniciens du réseau
- 5.** Le personnel du réseau en souffre au quotidien
- 7.** On les a réduits à deux par semaine dans les CHSLD
- 8.** Elle remet en cause l'existence même du régime de santé public
- 9.** Malade, on y attend des heures
- 10.** Sentiment de fatigue intense et d'incapacité à aboutir à des résultats concrets au travail

LE JEU DES SEPT DIFFÉRENCES

par Boris

